

LA FEUILLE BIO ARIÉGEAISE

Lettre d'information du CIVAM BIO 09, Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège



Les BIOS d'Ariège - Civam Bio 09 – Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SÉROU – civambio09@bioariego.fr
Bureau de la Bastide-de-Sérou : Estelle George, Corinne Amblard, Philippe Dausque – Tél. : 05 61 64 01 60
Bureau de Daumazan : Cécile Cluzet – Tél. : 05 61 67 90 99 – Bureau de Foix : Philippe Dausque – Tél. : 05 61 02 14 45

N° 26

Décembre 2010

ÉDITORIAL

L'ABATTOIR DU COUSERANS « ABAT » LE PESSIMISME

Qu'elle fut longue et difficile la mise bas de la SCIC-SA Centre d'Abattage et de Transformation du Couserans ! Or, depuis le 30 novembre 2010, jour de signature des statuts par les différents membres des collèges représentés, rien ne peut plus entraver sa progression. En avant vers plus de concertation, de professionnalisme, de rigueur, et la tant attendue certification bio. Voire vers la création d'un atelier de découpe en concertation avec les outils déjà en place...

Après de multiples réunions, le choix de la forme SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) s'est avéré le mode de gouvernance le plus démocratique par la participation au capital social de tous les acteurs du territoire. Ainsi, outre la catégorie « usagers » (regroupant les chevillards, les bouchers, les éleveurs), on retrouve les catégories « salariés » et « collectivités publiques ». Seule manque à l'appel la catégorie « bénévoles » dans laquelle on devrait trouver à terme les chambres consulaires (dont la chambre d'agriculture) et les structures qui ont mobilisé les éleveurs sur ce projet (l'AADEB, la Confédération Paysanne, les Jeunes Agriculteurs, et votre serviteur le CIVAM BIO 09).

Aujourd'hui le conseil d'administration de la SCIC est composé de 11 membres : 2 éleveurs (M. DAUDIN et M. GOUAZE), 2 bouchers (Mme DONES et M. FERRET) et 2 chevillards (M. GARCIA et M. BOSQ), 1 salarié (M. BARRAU) et 4 représentants des collectivités locales (M. MURILLO, M. SELLARES, M. PUJOL et M. MERIC).

L'entrée en fonction du nouveau groupe gestionnaire de l'abattoir sera effective au premier trimestre 2011, les formalités administratives et l'agrément de la préfecture rendant le délai incompressible.

Amis agriculteurs, ce montage vous permet d'avoir votre mot à dire dans le fonctionnement de la structure, notamment en participant à l'Association des agriculteurs de soutien à la SCIC-SA Centre d'Abattage et de Transformation du Couserans et en y prenant des parts. (Adresse de l'association : 57 rue St Vallier – 09200 Saint Giron)

Frédéric Cluzon et Mathias Chevillon

SOMMAIRE

AIDES ET RÉGLEMENTATION	2-3
IDENTIFICATION	4
COMMERCIALISATION	5
BRÈVES	9
FORMATIONS	15
FERMES DE DÉMONSTRATION	16
DÉFENSE DE LA BIO	17
INFOS DE NOS PARTENAIRES	18
PRODUCTIONS ANIMALES	19
PETITES ANNONCES	19

Bulletins Techniques

BULLETIN TECHNIQUE CULTURES/FOURRAGES

Fertilité des sols	6-7-8
Déterminer des prix de revient et prix de vente	8
Formation HERBE	8
Infos CAPLA	9

BULLETIN TECHNIQUE LÉGUMES

Visite d'une plateforme fruits et légumes et de maraîchers à Perpignan	10
Planning de cultures en maraîchage biologique	11
Bilan des rencontres Maraîchers Bios et Groupes de consommateurs	12
Commandes groupées	12

BULLETIN TECHNIQUE VIANDE

Une Gasconne Bio récompensée au SISQA	13
Commercialisation de la viande bovine en circuits de proximité	13
Bilan des formations d'automne	14
Établir une ration avec l'AADEB	14



L'Assemblée Générale du Civam Bio 09 aura lieu le **mardi 22 février 2011** (en début de soirée) ... l'occasion de faire le point sur les actions que vous souhaitez que le Civam Bio mette en place pour l'Agriculture Bio en Ariège. Réservez la date dès à présent et nous vous enverrons plus d'informations en début d'année.

AIDES et RÉGLEMENTATION

NOUVEAUTÉS SUR LES AIDES BIOS !

Le crédit d'impôt bio : un nouveau dispositif pour 2012 et 2013

Le crédit d'impôt bio a été adopté par le Sénat, dans les mêmes termes que l'Assemblée Nationale et tel que proposé dans le projet de Loi de Finances 2011.

Les amendements de la FNAB sur le renforcement de ce dispositif ont été portés et défendus par plusieurs députés socialistes. De nombreux autres députés et sénateurs sollicités par les GRAB ont alerté le gouvernement sur cette situation (questions écrites et orales, courriers, communiqués de presse). Le Ministre du budget, François Baroin, a rejeté cet amendement en confirmant les arguments du son rapporteur UMP, M. Marini, selon lesquels une niche fiscale n'avait pas vocation à perdurer et devait être comprise comme un complément aux aides agricoles européennes pour la bio.

Ainsi, grâce au plaidoyer réalisé par le réseau FNAB, le principe du crédit d'impôt biologique est maintenu, mais diminué, pour les deux prochaines années. Cependant, et à l'instar de la réaction vive du sénateur Jacques Muller sur les disproportions entre ce dispositif pour l'agriculture biologique et les autres crédits alloués à l'agriculture industrielle, la FNAB publiera une réaction publique dans les prochains jours.

Attention, lors de votre déclaration d'impôt 2011, ce sera l'ancien dispositif qui s'appliquera (2 400 € + 400 € par ha, jusqu'à 4 000 € au total).

Le nouveau dispositif, simplifié (car uniquement forfaitaire), cumulable avec les aides bio et eurocompatible, dont vous trouverez les détails ci-dessous, ne sera applicable que pour la déclaration en 2012, sur les revenus 2011 et déclaration 2013 sur les revenus 2012.

Présentation du nouveau dispositif :

- **Demandeurs concernés** : Toutes les entreprises agricoles qui exploitent des parcelles agricoles certifiées (AB ou conversion) qui réalisent au moins 40 % de leurs recettes grâce à la vente de produits biologiques. Pour les personnes morales (EARL, SA,...) : 1 seule part de crédit d'impôt, au prorata des parts détenues par chaque producteur. Seule la transparence GAEC (à 3 parts) s'applique.
- **Montant** : 2 000 € de base forfaitaire par exploitation par an.
- **Cumul autorisé** : Avec les aides du 1^{er} pilier non bio. Avec les MAE non bio.
- **Cumul autorisé si le montant de ces aides n'excède pas 4 000 €** : avec les aides premier pilier bio (SAB = Soutien à l'AB et CAB = Conversion à l'AB) et avec la MAE CAB. Le crédit d'impôt aura un montant compris entre 0 et 2 000 €, le total "aides + crédit d'impôt" ne pouvant excéder 4 000 €. Vous pourrez vous procurer les formulaires nécessaires auprès du CIVAM Bio 09 (au mois de mai).

Aides à la conversion et au soutien à l'AB ... toujours dans le brouillard !

Instruction des dossiers PAC 2010

Depuis le 1^{er} décembre, les DDT sont en cours d'instruction et de paiement des aides PAC.

Concernant la nouvelle aide Soutien à l'AB, il n'y a pas eu de problème dans l'étude des dossiers 2010, et il semblerait qu'elle soit versée à temps, dans le courant du mois de décembre.

Compte tenu du faible nombre de demandes par rapport à l'enveloppe notifiée pour 2010 (50 millions d'euros prévus), notamment du à l'incompatibilité avec le crédit d'impôt sur 2010, il n'y aura pas d'application de coefficient stabilisateur ; ainsi les montants prévus seront versés.

Pour l'aide aux veaux bio sous la mère, l'aide a été fixée à 35 € par unité pour 2010. Pour mémoire, l'aide majorée, correspondant à un doublement de l'aide, est accordée aux éleveurs adhérent à une organisation de producteurs, soit 70 euros pour cette campagne.

Concernant la MAE CAB, les dossiers sont en cours d'instruction. Une différence de traitement est faite entre :

- les fermes situées en « zone à enjeu eau », qui sont assurées d'une aide sur 5 ans (car cofinancé par l'agence de l'eau) ;
- les fermes qui ne sont pas sur cette zone « enjeu eau », qui n'ont finalement droit qu'à une aide annualisée puisqu'elle passe sur le premier pilier de la PAC : sûrement sur 2 ans au montant de la CAB (Conversion

à l'AB), puis un montant inférieur pour les 3 années suivantes (montant SAB = Soutien à l'Agriculture Biologique).

Est-il normal d'avoir un traitement différencié des dossiers alors que les agriculteurs ont monté leur dossier pac en mai 2010 selon la même information et les mêmes consignes de conception de dossier ? (tout le monde s'engageait dans une conversion sur 2 ans avec une aide équivalente sur 5 ans).

Il est à noter également que les exploitants ne recevront pas chez eux cette année le compte-rendu de paiement des aides directes par courrier, mais que ces comptes rendus seront consultables sur Télépac.

Aides à la conversion 2011 : les interrogations demeurent

Des modalités qui restent à clarifier...

Suite au passage des aides à la conversion de la CAB (MAE, mesure de développement rural) vers le premier pilier (aide directe), le MAAPRAT prend du retard dans sa mise en œuvre et nous n'avons aucune information fiable pour conseiller les producteurs qui voudraient s'engager en AB. Depuis plusieurs mois, la FNAB l'alerte sur les écueils à éviter et sur les solutions à envisager pour un développement cohérent de l'AB et un soutien à la dynamique de conversion ... affaire à suivre !

Info FNAB

LES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES DE 2010 (réglementation bio)

Nouveau logo UE – nouvelles règles d'étiquetage

Depuis le 1^{er} juillet, sur les produits préemballés d'origine européenne comprenant plus de 95 % d'ingrédient bio, il est obligatoire :

- d'utiliser le nouveau logo bio UE,
- de signaler, aux « abords » du logo UE l'origine des matières premières (UE, non UE, UE/non UE, France – la limite étant 2% provenant d'ailleurs).

De plus, l'usage du code de l'organisme certificateur (OC) devient obligatoire, le nom de l'organisme certificateur devenant facultatif. L'usage du logo de l'OC reste facultatif.

La liste des ingrédients doit indiquer ceux qui sont bio. L'usage du logo UE est interdit pour les produits :

- contenant moins de 95 % d'ingrédients bio ;
- produits selon un cahier des charges français (escargots, lapins, aquaculture pour ceux qui sont restés sur le CC REPAB F de façon dérogatoire...) ou non couverts par le règlement européen (comme les vins) ;
- en conversion.

L'usage du nouveau logo UE n'est pas obligatoire sur les documents de communication ou les documents commerciaux.

Le logo AB reste utilisable mais ne doit pas être plus apparent que le logo UE. Logo AB et logo UE peuvent ne pas être sur la même face du produit. Ils peuvent également être accolés.

Pour plus de détails, consulter :

- Règlement UE n°271/2010 de la Commission : <http://agriculture.gouv.fr/reglementation>
- Note de l'Agence bio : http://www.agencebio.org/upload/actu/fichier/Logo_UE_NoteQR_31032010.pdf
- Note du Synabio : <http://www.synabio.com/doc/synabio-doc-326.pdf>

Engraissement des agneaux en bâtiment

Le 31 décembre 2010, la dérogation permettant d'engraisser les agneaux en bâtiment les 3 derniers mois de leur vie prendra fin.

Étant donné les problèmes posés pour les systèmes transhumants (problème de foncier, pas de transhumance des agneaux) et pour les agneaux nés en janvier/février (qui ne sont pas sortis au printemps pour éviter choc alimentaire et parasitisme), les mesures suivantes ont été prises :

- Une dérogation pour les systèmes transhumants a été proposée par la FNAB et portée à Bruxelles par la France : c'est en cours de négociation.
- Une lecture du règlement a permis de constater que, si la sortie des agneaux de printemps était bien obligatoire, il était possible de les dispenser de la mise au pâturage pour des raisons sanitaires. Ces agneaux devront donc avoir accès à une aire d'exercice.

Pour plus de détails, consulter :

- le rapport 2009 de la FNAB « Concilier réglementation bio et résultats économiques, sur l'engraissement des agneaux » (à demander à la FNAB).

Dérogations bâtiments d'élevage

Deux dérogations concernant les bâtiments d'élevage se terminent fin 2010 et peuvent être prolongées jusqu'à fin 2013 si les éleveurs intéressés en font la demande individuelle à leur OC :

- la dérogation permettant l'attache des bovins dans les anciens bâtiments existants avant le 24 août 2000 ;
- la dérogation permettant de rester sur les densités et le nombre d'animaux par bâtiment des anciens cahiers des charges (d'avant 2000) dans les bâtiments volailles en bio avant le 24 août 2000.

Cette prolongation impliquera un contrôle supplémentaire par an spécifiquement sur le bien-être animal.

Vinification

Le Commissaire à l'Agriculture et au Développement rural a retiré le projet de réglementation vinification biologique qui devait être présenté pour vote lors du comité permanent de l'agriculture biologique du 16 juin.

Après plusieurs mois de discussion au sein du comité permanent et de réunions bilatérales, un compromis avait été trouvé entre États membres sur le point d'achoppement principal, les doses maximales autorisées en soufre. Le Commissaire ne l'a pas accepté. Il n'y aura donc pas de règles spécifiques à la vinification biologique au niveau européen jusqu'à ce que la Commission européenne remette le sujet à l'ordre du jour.

Dans l'attente :

- la mention « vin issu de raisins de l'agriculture biologique » est toujours tolérée,
- le logo européen n'est pas utilisable sur ces vins ou les produits en étant issus,
- le logo AB reste utilisable sur ces vins, à condition qu'il soit associé à la mention « vin issu de raisins de l'agriculture biologique ».

Semences

Modifications de la liste des espèces Hors dérogation

- Le Maïs est à nouveau HD quelque soit le type.
- La laitue beurre de plein champ passera en HD le 1^{er} janvier 2011.
- Le Triticale passera en HD en avril 2011.
- L'oignon jaune hybride passera en HD fin 2011.

Liste des espèces (ou types variétaux) hors dérogation

Cardon, Céleri rave (à l'exception des semences enrobées ou prégermées), Chicorée scarole de plein champ, Concombre type hollandais, Cornichon lisse ou épineux, Endive (Chicorée witloof), Fève, Laitue batavia verte de plein champ et d'abri, Laitue beurre d'abri, Laitue feuille de chêne d'abri rouge et verte, Laitue romaine de plein champ, Maïs, Persil commun et frisé (à l'exception des semences prégermées), Poireau op (= non hybride), Radis rond rouge.

Pour en savoir plus

- Liste des espèces et types variétaux en « autorisation générale » : <http://www.semences-biologiques.org/pages/genpdf/nodispo.php>
- Note d'information aux producteurs : http://www.semences-biologiques.org/pages/SemInfoProducteur_2009.pdf

IDENTIFICATION

C'est maintenant qu'il faut adhérer à Biocoherence !

Adhérer à Bio Cohérence maintenant est une garantie pour l'avenir autant qu'un moyen de le changer. A chacun de nous d'agir pour que demain se mettent en place des échanges à des prix justes et rémunérateurs pour les producteurs....

3 raisons objectives d'adhérer à Bio Cohérence :

1. Bio Cohérence contre un alignement des prix sur le conventionnel

La FNAB a rencontré la Fédération du Commerce et de la Distribution le 13 septembre dernier. La GMS croit dans la bio (d'un point de vue commercial) et veut en faire un des points clés de sa nouvelle stratégie de vente. Pour cela, elle juge que l'écart de prix avec les produits conventionnels ne devrait pas dépasser 15%. La GMS se veut le fer de lance de la « démocratisation » de la bio pour les consommateurs.

Le scénario est sans appel : la bio doit s'intégrer dans les modes d'organisation de la GMS (centrales d'achat, appels d'offre, plates formes logistiques, offres promotionnelles etc.). Elle doit donc se spécialiser, faire des économies d'échelle, bref, rejoindre clairement le système

agroalimentaire conventionnel et les règles de la compétitivité internationale. Le message est clair là aussi : une centrale achètera toujours moins cher en Europe et dans le monde. Cette évolution programmée n'épargnera ni les opérateurs des filières longues ni les paysans en circuits courts.

Seule une identification collective et légitime pourra justifier d'une valorisation différente de nos productions.

Réponse apportée par Bio Cohérence :

- Via sa charte et son autodiagnostic, Bio Cohérence encourage à travailler pour « organiser le marché et pratiquer à tous les échelons de la filière des prix équitables et résultats d'une consultation »
- Il est également inscrit dans la charte que « la compétition doit céder le pas à la coopération. Les relations commerciales doivent se faire dans le respect de l'équité entre tous les acteurs ».

[...]

2. Bio Cohérence pour peser concrètement sur l'évolution des pratiques de la bio

Le règlement européen a été pensé comme un socle minimum et un outil pour développer le marché intérieur de la bio en Europe. Ne prenant en compte qu'une base acceptée par tous, il renvoie toutes les spécificités nationales ou régionales aux acteurs

privés et donc à des marques collectives. Le scénario est sans appel là encore : les pratiques de la bio sont un enjeu européen et donc le fruit d'un compromis entre des intérêts nationaux et économiques. Dans un contexte européen particulièrement mouvant et contradictoire (cf. OGM). L'enjeu d'une marque collective est celui de la co-construction des règles par les acteurs du secteur eux mêmes. C'est un garde fou contre les dérives d'une bio qui n'intégrerait pas de critères sociaux et environnementaux.

Réponse apportée par Bio Cohérence :

- La démarche de progrès développée dans Bio Cohérence intègre ces critères sociaux et économiques ainsi que les questions environnementales. Ce sont ces critères qui donnent à la bio sa cohérence. Ils font partie à ce jour des points de l'autodiagnostic réalisé sur la ferme, mais l'objectif est à terme de les inclure dans le cahier des charges. La démarche de progrès est au cœur de cette marque.
- Bio Cohérence est un projet collectif porté par les différents maillons de la filière, des producteurs aux consommateurs. L'aspect participatif et collectif est un élément central de la démarche depuis sa création. La diversité des membres engagés dans la gestion de la marque garantit l'exigence de la démarche.

Parole de paysan !

Ramuntxo Laco (49 ans)

Paysan à Hélette depuis 1992, en maraîchage biologique depuis 18 ans, et engagé dans Bio Cohérence.

La Ferme :

- 3 ha de maraîchage,
- 1 200 m² de serres froides,
- 12 ha de prairies,
- 40 brebis.

Commercialisation :

Vente directe à la ferme, sur les marchés et en AMAP.

[...] Je suis maraîcher, mais comme j'ai fait le choix de conserver une quarantaine de brebis pour l'équilibre de ma ferme, je suis concerné par l'ensemble du cahier des charges Bio Cohérence. Certains vous parleront de l'autonomie alimentaire, d'autres de santé animale, etc. Ce qui me motive le plus dans cette démarche, c'est la prise en compte des aspects sociaux de notre métier.

On parlait tout à l'heure de la relocalisation de l'agriculture. En production de fruits et légumes, la question de la relocalisation de la main d'œuvre est un point fondamental de discrimination des fermes. J'attends d'ailleurs avec impatience son intégration au cahier des charges, qui prendra alors une dimension supérieure.

[...] Je comprends que le coût de l'adhésion puisse être un frein. Je pense que ce montant est sincère et que Bio Cohérence a tout fait pour le contracter au maximum. Mais les enjeux auxquels est confrontée l'AB n'en valent-ils pas la peine ?!

Ce n'est pas l'aspect financier que je pourrais en ressortir qui a motivé mon adhésion. C'est le projet de société qui y est soutenu. C'est le côté pédagogique vis-à-vis des consommateurs, provoquer un questionnement, une réflexion. Car si on a tendance à sous-estimer les connaissances et l'importance de la demande d'une démarche comme Bio Cohérence par les consommateurs bio « historiques », on ne sous-estime que plus le manque de sensibilisation à la problématique agricole des nouveaux. Et c'est précisément là que se trouve notre rôle et celui de Bio Cohérence pour défendre notre vision de l'agriculture biologique.

3. Bio Cohérence pour la crédibilité auprès des consommateurs

Le gouvernement travaille ardemment pour la création d'une certification « haute valeur environnementale » (HVE) qui se retrouvera sur les produits. C'est une réponse à la profession agricole conventionnelle qui ne voit pas d'autre intérêt à intégrer des pratiques environnementales. Cette certification produit crée volontairement de la confusion pour le consommateur. Celui-ci ne pourra dès lors pas faire de différence entre une HVE bio et une HVE non bio du point de vue des pratiques environnementales. Pourquoi acheter différemment ? Plus cher ?

Cette évolution à court terme n'est que le début d'une longue série. Le projet de label européen sur les circuits courts ne distingue pas non plus le conventionnel du bio : on mange local (conventionnel) et plus tard on mangera bio.

Les références des consommateurs vont devenir plus nombreuses

et contradictoires. Notre rôle est de répondre aux attentes que la bio a créées.

La cohérence passe par Bio Cohérence et cela, dès maintenant. Plus rapidement la marque sera identifiée et disponible à la vente, plus tôt elle sera légitime dans un océan de références.

Réponse apportée par Bio Cohérence :

- Bio Cohérence est un véritable critère de différenciation pour les professionnels et un repère d'achat pour les consommateurs. Consciente de l'enjeu des messages qu'elle fait passer, l'association travaille à la mise en oeuvre un plan de communication efficace auprès des consommateurs. Les objectifs : expliquer, informer et promouvoir la marque (dès que des produits labellisés Bio Cohérence seront suffisamment nombreux sur le marché).

Dominique Marion
et Dominique Técher,

Présidents de la FNAB et de BioCohérence

L'adhésion producteur s'élève à 120 € (150 € pour les producteurs/transformateurs). Elle comprend : votre adhésion annuelle à l'association, le droit d'usage de la marque ainsi que le contrôle par votre Organisme Certificateur habituel du cahier des charges Bio Cohérence. En effet, lors de votre prochain contrôle officiel, votre contrôleur passera un temps supplémentaire avec vous afin de contrôler les règles du cahier des charges Bio Cohérence. Le montant de votre cotisation comporte également des frais de dossier. (Une redevance de 0,1% du chiffre d'affaire des produits vendus sous marque Bio Cohérence vous sera demandée en 2011)

Si vous êtes intéressés, tous les documents et informations complémentaires sont disponibles auprès de Biocohérence: 09 66 80 29 91 ou en téléchargement sur le site : www.biocoherecence.fr ou en contactant le CIVAM BIO 09.

EG

..... COMMERCIALISATION

Livraison de paniers de produits locaux :

FORUM le 26 JANVIER 2011 pour DÉVELOPPER LA CONSOMMATION en Ariège

Les associations de consommateurs se créent le plus souvent autour de **produits biologiques, et en premier lieu les légumes bios.**

Dans le cadre de leur partenariat en faveur du maraîchage Bio, le Civam Bio 09 et la Chambre d'agriculture de l'Ariège s'engagent ensemble pour encourager la livraison de paniers.

Vous cherchez à diversifier vos débouchés ?

Vous fournissez déjà un groupe et vous cherchez de nouveaux consommateurs ?

Vous êtes intéressé par le principe de livraison de paniers ?

La Chambre d'Agriculture et le CIVAM Bio de l'Ariège organisent un forum où producteurs, paysans et consommateurs vont pouvoir prendre contact, se renseigner dans le but de créer de nouveaux groupes. **Rejoignez-nous le mercredi 26 janvier, de 17h à 19h30, à l'Estive de Foix (centre culturel).**

Vous pourrez rencontrer des groupes de consomm'acteurs ariégeois qui, depuis plusieurs années, apportent la preuve, que les produits locaux, issus de l'agriculture paysanne et/ou de l'agriculture biologique garnissent régulièrement et agréablement leurs assiettes.... Vous pourrez échanger et discuter avec des producteurs, des maraîchers qui fournissent déjà ces groupes.

Vous pourrez rencontrer des consommateurs intéressés, à la recherche de producteurs.

Appuyez-vous sur les expériences existantes et montez votre projet de livraison de paniers.

INFOS PRATIQUES

De 17h à 19h30 : Forum / Espace de rencontre -

Hall d'accueil et Espace bar

1 espace « Légumes » – 1 espace « Autres produits »

1 espace Groupe de consomm'Acteurs, animé par des bénévoles – 1 espace Rencontre et conseil pour la création de nouveaux groupes, animé par le CIVAM Bio et la Chambre d'Agriculture de l'Ariège.

À 18h : Livraison hebdomadaire de paniers de légumes bios en direct du groupe « Le Zeste Vert » dans le Hall d'accueil du Centre culturel.

Des actions de communication coordonnées avec les groupes existants seront menées pour attirer un maximum de visiteurs.

Si vous souhaitez participer en tant que producteur, inscrivez-vous !

Contact et informations :



Clémence POUPIN ou Philippe DAUSQUE

Tél. : 05 61 02 14 45

clemence.poupin@ariège.chambagri.fr

FERTILITÉ DES SOLS

Retour sur la FORMATION avec L. et C. BOURGUIGNON de novembre 2010

Le sol est une alliance de matières minérales issues de la roche mère et de matières organiques issues de la litière. C'est un milieu particulier qu'on ne trouve que sur notre planète. Cependant, dans le monde, 10 millions d'hectares de sol seraient en voie de désertification chaque année par la déforestation et l'agriculture intensive. Ainsi, la couleur marron des fleuves et rivières que l'on observe souvent après un orage n'est pas du tout naturelle et témoigne d'une perte des argiles du sol consécutive à sa destruction biologique.

Aujourd'hui, le facteur limitant de la production agricole n'est plus la génétique des plantes mais le sol lui-même. En France, les sols agricoles perdent en moyenne 40 tonnes par hectare et par an, soit 4 mm d'épaisseur.

La grande préoccupation de Mme et M. Bourguignon est la dégradation de ce milieu vivant :

LE SOL, UN MILIEU VIVANT

• La faune épigée (de surface)

Une fois les végétaux tombés au sol, les collemboles attaquent les parties tendres des feuilles, les acariens se chargent des nervures, les cloportes mangent le bois. Les nématodes et les petits vers mangent les parties plus fines.

• La faune endogée (de profondeur)

Elle se nourrit essentiellement des racines mortes. Elle comprend des espèces spécialisées, plus petites, mais appartenant aux mêmes groupes que la faune épigée.

• La faune anécique (déplacements verticaux)

Il s'agit des grands vers de terres (lombrics) qui brassent les horizons du sol et donc contribuent grandement à la liaison des humus de surface avec le sol de profondeur riche en argile.

• Les microbes : champignons, bactéries, algues

Ce sont eux qui rendent solubles tous les éléments nécessaires à la plante, par 2 procédés : oxydation des éléments majeurs en NO_3^- , SO_4^{2-} , PO_4^{3-} ; chélation des oligo-éléments.

Les champignons sont seuls aptes à dégrader la lignine et à la transformer en humus (humification). Les bactéries, très variées, sont capables de fournir un très grand nombre de substances à la plante. On compte parmi elles *Rhizobium*, capable de fixer l'azote de l'air.

La faune du sol se relaie pour décomposer la litière et former l'humus :

- Sous résineux (Plantes acidifiantes) PAS de faune : attaque uniquement par les champignons → humus de type MOR
- Sous feuillus (Plantes améliorantes) Attaque des débris par la faune puis par les champignons. En sol acide → humus de type MODER ; En sol calcaire → humus de type MULL.

COMMENT SE DÉGRADE UN SOL ?

• 1^{re} étape : Dégradation biologique

L'utilisation de fongicides entraîne la régression des champignons au profit des bactéries et des pertes en humus. Le recours aux engrais et à l'irrigation accélère les pertes par minéralisation de la matière organique.

• 2^e étape : Dégradation chimique

Elle intervient par la lixiviation (entraînement en profondeur) des éléments tels que le calcium, le phosphore, le magnésium. En résulte une acidification (prépondérance des ions H^+).

• 3^e étape : Dégradation physique

Suite à la perte des éléments qui liaient la matière organique aux argiles (Ca^{++} , Mg^{++}), les argiles sont entraînées en profondeur par l'eau (lessivage).

QUELLES TECHNIQUES AGRICOLES POUR NOURRIR LE SOL ET PRÉSERVER SES HABITANTS, GARANTS DE SA FERTILITÉ ?

SOL	FAUNE	MICROBES	PLANTE
→ Amendements	→ Amendements	→ Amendements	→ Engrais
Pour la CEC* : • Humus <i>Compostage</i> • Argiles <i>Marnage</i> • Liant argile/humus Apports de Calcium <i>(lithotamme)</i> ou de fer (<i>basalte</i>)	• Faune épigée : <i>Compost</i> • Faune anécique : <i>Compost</i> • Faune endogée : <i>Enherbement permanent</i>	• Bactéries (Minéralisation) : <i>Engrais verts à C/N bas (jeunes)</i> <i>Fertilisation organique</i> • Champignons (Humification) : <i>Compost à C/N élevé</i> • Microbes de toute la rhizosphère : <i>Associations, enherbement, rotation, prairie... pour stimuler une microfaune variée</i>	<i>Apports chimiques ou organiques</i> à adapter aux exportations

* Capacité d'Echange Cationique : capacité du sol à retenir les cations (Ca^{2+} , Fe^{2+} , Mg^{2+} ...)

Le bon fonctionnement de tous les compartiments vivants du sol est la condition de sa fertilité. C'est pourquoi il est nécessaire d'en prendre soin. Sachant que l'atmosphère à elle seule fournit 94% de la matière organique via la photosynthèse (carbone, oxygène, hydrogène), et que les microbes savent extraire du sol 24 atomes nécessaires à la plante, le recours systématique à la fertilisation chimique est à reconsidérer. Non seulement elle rompt les équilibres biochimiques existants, mais ce faisant elle rend le sol de plus en plus dépendant aux intrants. C'est pourquoi il faut les utiliser avec parcimonie, en cherchant à savoir quels sont les éléments exportés dans la partie récoltée de la plante et si certains éléments indispensables ne sont pas fournis par la roche

ET LE BRF ?

Le Bois Raméal Fragmenté a fait ses preuves pour restaurer des sols très abîmés. En 1 an, l'activité biologique rebondit, en particulier celle des champignons grâce à l'apport de lignine.

Le laisser en surface (conservation de l'humidité, modération de la température, étouffement des adventices...); s'il est enfoui il crée un phénomène de faim d'azote.

Ne pas utiliser plus de 20 % de bois de résineux (acidifiant).

mère. Les engrais contenant du chlore (engrais potassiques) et la chaux vive sont particulièrement toxiques car ce sont de violents désinfectants. Les roches naturelles sont conseillées : craie (Ca), dolomie (Ca et Mg), kiésérite (Mg et K).

Le labour profond est une autre des causes de la perte de fertilité des sols : minéralisation trop rapide de la matière organique en surface, manque d'oxygène en profondeur, exposition à l'érosion... Le labour superficiel ou le labour debout sont des méthodes moins agressives qui restent acceptables notamment dans les itinéraires bios. Mais les Bourguignon défendent avant tout le semis sous couvert. Le semis de la culture principale peut se faire dans un couvert mort (ex : couverts gélifs) ou vivant. Le semis sous couvert mort est plus facile à réaliser mais il importe de ne pas déplacer le mulch pour ne pas laisser place aux adventices (utiliser un semoir à disques). Pour implanter dans un couvert vivant, on utilise un rouleau Faca pour coucher le couvert, combiné à un semoir à disques.

Pour être efficace, le couvert doit fournir rapidement une biomasse importante. En agriculture non bio, on pourra avoir recours à quelques unités d'azote en localisé dans la ligne de semis. Après une céréale, il faut semer immédiatement après la moisson (en ayant laissé des pailles hautes) pour profiter de l'humidité résiduelle. Des espèces comme le sorgho, le millet, seraient à essayer dans nos terroirs en couvert estival.

LA DEUXIÈME JOURNÉE S'EST DÉROULÉE SUR 2 PARCELLES OÙ NOUS AVONS CREUSÉ UN PROFIL RACINAIRE.

• Chez François Faggianelli et Yvon Benoit à Méras : un sol argilo-calcaire... acide en profondeur

François et Yvon élèvent des bœufs dans les coteaux de l'Arize. La parcelle sur laquelle a été réalisé le profil a été semée en triticales directement dans une prairie de luzerne-dactyle. Sur toute la profondeur de la fosse (1,30 m), nous avons trouvé des racines de luzerne ainsi que des résidus de racines de céréales. Au microscope, ces racines étaient parfois

écrasées, signe de compaction. Les lombrics étaient bien présents.

Le premier horizon, sur 60 cm a été qualifié sans surprise d'argilo-calcaire. En profondeur, nous avons découvert un horizon argileux et compacté à pH... acide. L'eau y est présente au moins 6 mois par an. Cet engorgement limite le développement des racines des cultures d'hiver. En principe la luzerne n'apprécie pas non plus ces conditions mais sa production

est tout de même satisfaisante pour l'éleveur. En culture d'hiver, l'avoine a été recommandée. En culture d'été c'est le sorgho dont les racines profiteraient de l'humidité en profondeur puis laisseraient des résidus contribuant à améliorer la structure.

En haut de coteau, nous avons pu observer des marnes qui affleurent à la surface (roche sédimentaire tendre composée de CaCO_3 et d'argile). Avec l'érosion, ces marnes viennent amender naturellement les parcelles en contrebas.

suite page suivante

*Profil cultural
dans les coteaux de Méras*





Profil cultural sur les boubènes de Montfa

• Chez Jean-Pierre Sigaudès à Montfa : des boubènes hydromorphes

Jean-Pierre est éleveur dans la vallée de l'Arize. Il pratique autant que possible les couverts végétaux et inclut des prairies à base de trèfle dans la rotation. Le profil creusé à la pelle mécanique a mis en évidence une « boubène » typique. L'horizon de surface est gris, de texture limono-sableuse, tandis qu'en profondeur on trouve des argiles bariolées (gris et jaune orangé). La vie de la faune est bonne. Entre les 2 horizons, vers 40 cm de profondeur, le sol est très humide avec de l'eau ne pouvant pas descendre. Le fer est sous une forme assimilable sur tout le profil ce qui laisse à penser que les éléments sont bien disponibles pour la plante.

L'inconvénient de ce sol est que la matière organique est très rapidement dégradée en surface. De plus, avec un tel engorgement, les cultures d'hiver ne sont pas adaptées. Il a été conseillé de laisser un couvert végétal hivernal (prairie, lotier des marais...) puis de choisir des cultures d'été comme le sorgho ou le millet qui résistent mieux à la sécheresse que le maïs. Sur ces boubènes, un drain positionné au dessus de l'horizon argileux serait propice à une meilleure circulation de l'eau, ou à défaut le recreusement des fossés, voire la mise en culture en ados telle qu'elle était pratiquée anciennement.

Ce compte-rendu, a été rédigé aussi objectivement que possible, cependant certains éléments ont pu être interprétés ou omis ; pour en savoir plus lire l'ouvrage « Le sol, la terre et les champs » de L. et C. Bourguignon aux éditions Sang de la Terre.

C.C

Déterminer des prix de revient et prix de vente sur les productions végétales

La FNAB a conçu un outil de gestion pour permettre aux producteurs de calculer les prix de revient de leurs productions végétales, et en déduire un prix de vente. Les finalités de l'outil sont multiples :

- Définir un prix de vente permettant une juste rémunération du travail des producteurs et de leurs salariés agricoles,
- Garantir un juste prix au consommateur,
- Établir des relations durables et équitables entre producteurs et consommateurs,
- Favoriser la mise en place d'une politique tarifaire cohérente selon les circuits de distribution empruntés et solidaire entre producteurs.

Le prix de revient d'une production intègre les coûts de production mais également le temps de travail de tous les travailleurs de l'exploitation et l'amortissement de l'outil de production (matériel, foncier). Le prix de vente quant à lui comprend une marge de sécurité pour prévoir des besoins de trésorerie, innover, pérenniser le capital...

Pour en savoir plus sur cet outil et le mettre en œuvre sur vos productions, contacter Cécile Cluzet.

Formation « HERBE »

Ma prairie est elle précoce ou tardive ? Productive ou peu productive ? Comment positionner au mieux les opérations de fauche ? Est-il opportun de réaliser un déprimage ?

Autant de questions sur lesquelles s'est penché Jean-Pierre Theau, chercheur à l'INRA de Toulouse.

Avec son équipe, il a établi une typologie des prairies permanentes basée sur la détermination des espèces et leur physiologie (précocité, durée de vie des feuilles...). Une fois connue la typologie de ses prairies et les sommes de température moyennes, on peut analyser les pratiques de fauche et de pâture au regard des objectifs que s'est fixé l'éleveur.

Une journée est programmée en janvier pour approfondir les notions abordées au printemps dernier avec Laure Chazelas.

Cette formation se tiendra le jeudi 20 janvier 2011 à la Bastide de Sérou.

Rendez-vous à la page formation pour en savoir plus et vous inscrire.



LA CAPLA RENFORCE SON ÉQUIPE BIO...

Depuis quelques années la CAPLA s'investit fortement dans le développement de l'AB dans son secteur. Elle a mis en place un lieu de collecte spécifique pour les céréales AB à Castagnac et s'est spécialisée en fourniture d'approvisionnements en AB. En plus un partenariat entre CAPLA et CIVAM Bio 09 s'est établi depuis 2009, celui-ci renforce les rencontres entre les techniciens aux compétences complémentaires et permet de répondre plus efficacement aux demandes des agriculteurs biologiques ou en conversion.

Vu le nombre croissant de conversions en AB, les deux structures doivent se préparer à répondre à un afflux de sollicitations de la part de nouveaux agriculteurs biologiques, se traduisant par une augmentation des volumes collectés et un besoin d'accompagnement technique spécialement dédié au bio. La CAPLA a donc décidé d'accroître son personnel dédié au bio avec l'embauche d'une personne à mi-temps en plus du mi-temps déjà existant. Dès à présent vos interlocuteurs bios à la CAPLA sont :

- **Pour le secteur Piémont Pyrénéen et Arize**
Philippe Monnier : 06 08 46 52 89
philippe.monnier@coop-capla.com
- **Pour le secteur Plantaurel, Volvestre, Lèze et limite Haute-Garonne**
Monika Krebs Wirz : 06 73 25 16 36
monika@coop-capla.com

Prochainement vous allez être contacté par ces représentants. Le but est :

- de mieux connaître vos productions et vos besoins;
- de mettre en place un appui technique adapté à votre situation;
- une meilleure coordination et développement de la production locale en face d'une demande locale, (proposition de contrats de production pour certaines céréales);
- d'améliorer la gestion des approvisionnements;
- d'accompagner la mise en marché de vos produits.

MKW

Si vous êtes intéressés par des contrats de production, ou pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le responsable de votre secteur.

CONTRAT D'ACHAT :

Prix d'acompte + Prime
+ Complément de prix éventuel

Orge et Triticale : Prime de 30 €/t
Blé tendre et féverole : Prime de 10 €/t

(Marchandise saine, loyale et marchande,
sans mélange d'espèces)

BRÈVES

Générations futures (ex MDRGF) alerte sur les substances chimiques contenues dans les repas des enfants

Selon une étude du mouvement Générations futures, plus de 80 substances chimiques (dont certaines susceptibles d'être cancérigènes), sont ingérées en une seule journée par un enfant de 10 ans. Génération Futures s'est basée sur des repas composés suivant les recommandations du ministère de la santé, au travers du Plan National Santé. L'étude a été réalisée Génération Futures (qui milite notamment pour une agriculture sans pesticides et sans OGM) en lien avec le réseau Health and Environnement Alliance, ainsi que le WWF-France et le Réseau environnement santé.

La FNAB sera partenaire de la « semaine sans pesticides » organisée par Générations futures en mars 2011.

Pesticides et démences

Par ailleurs, une équipe de l'université de Bordeaux II a exploré les conséquences neurologiques de plus de 600 individus ayant travaillé dans les vignes.

L'exposition chronique aux pesticides est associée à des effets cognitifs négatifs à long terme. Ces résultats soulèvent « la question de risques potentiellement plus élevés de dommages dans cette population et aussi celle de l'évolution possible vers des maladies neurodégénératives telles que la maladie d'Alzheimer ou d'autres démences » estiment les auteurs. (Baldi et al. In « Occupational and environmental medicine » du 2 décembre 2010).

Industrie et chantage à l'emploi

Dans le même temps, l'Union des industries de la fertilisation – UNIFA – publie le 30 novembre un communiqué commun avec les organisations syndicales CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC intitulé « Changement climatique : l'industrie européenne des fertilisants en sursis ».

Ce communiqué fustige la directive européenne relative au paquet Energie-Climat qui vise une réduction de 20% des gaz à effet de serre d'ici 2020. On peut lire : « Manifestement pour le secteur des fertilisants, les propositions actuelles de la Commission ignorent totalement ce second objectif pourtant fondamental en termes de maintien des emplois et de l'activité industrielle en Europe. (...) Ainsi, la sécurité alimentaire de l'Europe, objectif de la future PAC, sera compromise en l'absence d'une industrie européenne des fertilisants dont le caractère stratégique ne cesse pourtant de s'affirmer. » L'appel est lancé aux représentants français pour la réunion du Comité de changement climatique du 15 décembre 2010.

La FNAB a prévu d'engager des rencontres avec les confédérations syndicales sur le sujet de l'économie du système agricole.

Ma contribution à la Feuille bio d'Ariège portera ce mois ci sur plusieurs déplacements dans les départements voisins pour visiter des expériences intéressantes : visites d'exploitations maraîchères engagées dans une plate-forme de fruits et légumes biologiques à Perpignan et une autre visite chez un producteur spécialisé en cultures sous serres à Toulouse.

Visite d'une plateforme fruits et légumes et de maraîchers à Perpignan

Cette visite dans les Pyrénées Orientales était organisée par E. Rossignol dans le cadre d'une formation « *Comment analyser un projet de producteurs qui s'organisent entre eux pour commercialiser en commun tout ou partie de leur production* ».

La visite a commencé par **la plate-forme Alterbio**. Cette plateforme est installée depuis 95 dans le Grand St Charles à Perpignan. Pour mettre en valeur les fruits et légumes bio du Languedoc Roussillon, la plate-forme a d'abord créé une association « Terroirs bio Languedoc Roussillon » puis la **marque « Couleur Midi »**, reconnue notamment par les réseaux Biocoop ; cette marque fédère une trentaine de producteurs. La plate-forme est donc propriétaire de la marque et fournit les emballages et étiquettes à sa marque pour mettre les produits en marché. Il n'y a pas d'obligation d'apport total et cela n'est d'ailleurs pas conseillé. Les maraîchers s'engagent 2 fois par an sur un plan de cultures pour répondre aux quantités et variétés de légumes qu'Alterbio pourra honorer pour la prochaine campagne à des périodes de récoltes précises. Ils s'engagent alors à respecter le cahier des charges de l'Association. Les légumes à mettre en culture sont choisis par les producteurs en fonction de leur savoir-faire et de la spécificité de leur exploitation : serre, plein champ... Une technicienne accompagne les producteurs sur le terrain (ils sont situés dans un rayon assez court) pour vérifier l'état de la récolte, puis elle fait le lien avec la partie commerciale : Quand le produit est prêt, il faut le vendre car la plate-forme s'est engagée sur des volumes auprès des producteurs ... et c'est là qu'intervient la force de vente auprès des clients !

Alterbio achète pour 20 % des produits de Languedoc Roussillon, le reste provient de Bretagne (poireaux, chou fleur), d'Espagne et d'Italie.

Nous avons ensuite rendu visite à **deux producteurs adhérents de la marque**.

Vincent Mignot, le président du Civam Bio 66, exploite 9000 m² en multi chapelles verre avec dans sa rotation des cultures d'été qui se succèdent : tomates/aubergines/poivrons ensuite concombres et la 3^e année une solarisation qui a le mérite de pouvoir maîtriser l'enherbement et les parasites du sol ; l'hiver : salades, blette sous paillage plastique. L'engrais vert type sorgho fourrager n'est pas très utilisé car il est difficile à travailler ; par contre il a recouru aux auxiliaires grâce aux plantes hôtes comme le tabac. La culture d'aubergine qui n'a pas beaucoup de rendement a au moins le mérite d'accrocher le fameux phytoseilus persimilis, acarien prédateur d'araignée rouge qui en avale beaucoup sous forme d'œufs ou de larves.

Il est très facile de circuler dans ces serres car les circulations principales sont bétonnées et la ventilation assurée dans les cultures grâce au vent qui souffle régulièrement sur Perpignan.

La deuxième visite concerne des producteurs de plein champ Michel & Christine Rebugent avec des cultures sur billons caractéristiques des sols limoneux et très salissants. Ils cultivent 8ha de salades, chou-rave, blette, mini-poirée à récolte unique, blette arc en ciel ...il faut en effet essayer de nouveaux produits pour contenter les marchés y compris à l'export ...



Quelle conclusion pour nos producteurs bio d'Ariège présents à ce voyage ?

5 maraîchers ont participé à cette visite et commencent la réflexion ... le groupe est bien entendu ouvert à d'autres producteurs.

Nous l'avons également vu lors de la journée technique agri-proxi du 9 décembre dans la présentation de la plate-forme « Jardins de Perpignan » qui livre les GMS et des paniers de légumes conventionnels aux particuliers : la démarche commence en général avec la constitution d'une association qui permet de fédérer les producteurs autour d'un cahier des charges, des perspectives de production et d'une marque. La marque ne devrait pas être difficile à trouver mais ensuite quel relais commercial mettre en place pour vendre les légumes bio d'Ariège en ½ gros ? ... sachant que la première condition à réaliser pour ce type de distribution sera de faire vraiment décoller la production bio en légumes, ce qui n'est pas le cas pour le moment !

A l'heure où l'on parle de distribution de produits locaux via une plate-forme départementale en Ariège la réflexion de nos producteurs maraîchers bios est intéressante à suivre ...

Ph.D

Retour sur la formation

« Planning de cultures en maraîchage biologique »

Dans le cadre d'une formation financée par VIVEA et FEADER, nous avons animé une formation de deux jours sur le planning de cultures en maraîchage biologique avec Frank Kroonen, maraîcher en Ariège. On note une bonne fréquentation à ce stage avec 12 maraîchers(ères) avec plus ou moins d'expérience professionnelle.

Lors de la première journée, toutes les questions techniques ont été abordées pour les principales cultures et de la matière a été apportée aux stagiaires pour que chacun remplisse son tableau de plan de culture chez lui à partir de son calendrier prévisionnel de production selon qu'il doit approvisionner une AMAP de 30 paniers, un marché, une cantine...ou les trois à la fois.

Pour éviter de grosses erreurs, il faut mieux prévoir au début les quantités de plants ou de semences disponibles, l'emplacement et la surface de la culture en serre ou plein champ en fonction des rotations, de la saison et renseigner ses fiches de cultures avec soin, surtout lorsque l'on débute son activité. Le reste, rendement, qualité de la récolte, est fonction de nombreux paramètres et l'on sait qu'une récolte de carotte-botte en serre par exemple peut varier de 0 à 4 en fonction des conditions de culture... Le maraîcher engagé dans une AMAP ne sera pas jugé sur la précocité de ses légumes ou le chevauchement de ses récoltes sur plusieurs semaines (radis rose, courgette, pomme de terre primeur...) ou l'absence de certains autres (la salade en été) mais uniquement sur la fraîcheur et la qualité de ses productions.

La deuxième journée se déroula chez Marc et Corinne Bonnefous qui sont installés depuis 1986 en périphérie de Toulouse près du MIN. L'exploitation comprend 7000 m² d'abris froids sous forme de chapelles reliées entre elles et très peu de plein champ, vu la configuration des lieux dans cette réserve foncière posée sur le lit de la Garonne. Le système d'exploitation est basé sur la vente directe à la ferme (trois fois par semaine avec les habitants des quartiers environnants), le marché du Capitole (le samedi matin) et la vente en 1/2 gros aux magasins Biocoop. Ne pouvant satisfaire que la production des légumes à cycle court pendant l'hiver, l'exploitation achète choux, poireaux et carottes sur une plate-forme de Bordeaux essentiellement en provenance de Bretagne et Espagne.

La ferme fonctionne avec le couple d'agriculteurs, un salarié à temps plein, plus une personne à temps partiel pour la vente directe soit 4 UTH. Se rajoutent 2 personnes en été pour les récoltes. Il y a 3 jours de récolte et de commercialisation et 2 jours de production dans ce système très gourmand en main d'œuvre ; mais il y a arrêt des productions en avril-mai pour avoir le temps d'implanter les cultures d'été.

La gestion en hiver est difficile avec de nombreuses variétés de légumes-feuilles à semer, planter et renouveler : salades, mâche, céleri-branché, épinard, fenouil, pourpier d'hiver ou Claytone de Cuba, roquette, mizuma (moutarde à petites feuilles vert foncé), cresson des jardins ; et pour les racines : radis noir, navet botte, radis rose, chou-rave et oignon blanc.



La méthode pour ces semis d'hiver est toujours la même : jour fixe dans la semaine à ne pas reporter dans l'emploi du temps avec une fréquence différente selon les cultures :

Exemples :

- Salade sous abris : semis toutes les semaines du 20 août au 15 novembre et ensuite 1 semaine sur 2 ; dernier semis pour la serre le 15/02.
- Epinard : à partir de la semaine 32, semis toutes les semaines en août/septembre ; puis 1 semaine sur 2 ; dernier semis pour la serre semaine 08.
- Les jeunes pousses ont l'avantage d'être récoltées en botte ou en vrac pour le mesclun ; pensez y pour vos livraisons en paniers ...
- Radis rose : semis tous les 15 jours (70 jours de culture en hiver).

Les mottes sont semées sans recouvrement de terreau, posées sur plaques chauffantes dans la chambre de germination et remises à température normale dans la pépinière pour durcir et éviter le filage des plants ; l'élevage du plant est long en hiver et peut prendre jusqu'à 40 jours pour des semis de novembre en attendant la plantation sur paillage plastique pré-perforé (de 14 à 40-50 trous/m² en fonction de la culture) ... et surtout plantation au bon stade de croissance !

Dans ce système assez intensif, la gestion est assez difficile au regard des rotations et de l'enherbement, de la protection contre le froid avec le voile de forçage P30 (30 gr/m² pour une meilleure efficacité mais 4 fois plus cher que le P17) et surtout de la main d'œuvre pour le semis, la plantation et la récolte sachant que le temps de travail en hiver est écourté et qu'on aimerait pouvoir lever le pied avant le retour du printemps !

Je pense que cette visite hors département a intéressé nos producteurs sur ce créneau de production en hiver.

À noter qu'une nouvelle session de formation sur ce thème « planning de culture » est prévue en février 2011. Elle s'adressera cette fois ci aux porteurs de projet d'installation en maraîchage. Elle se déroulera sur deux jours avec une visite chez un producteur de l'Ariège. Pour en savoir plus et participer, contactez Philippe Dausque.

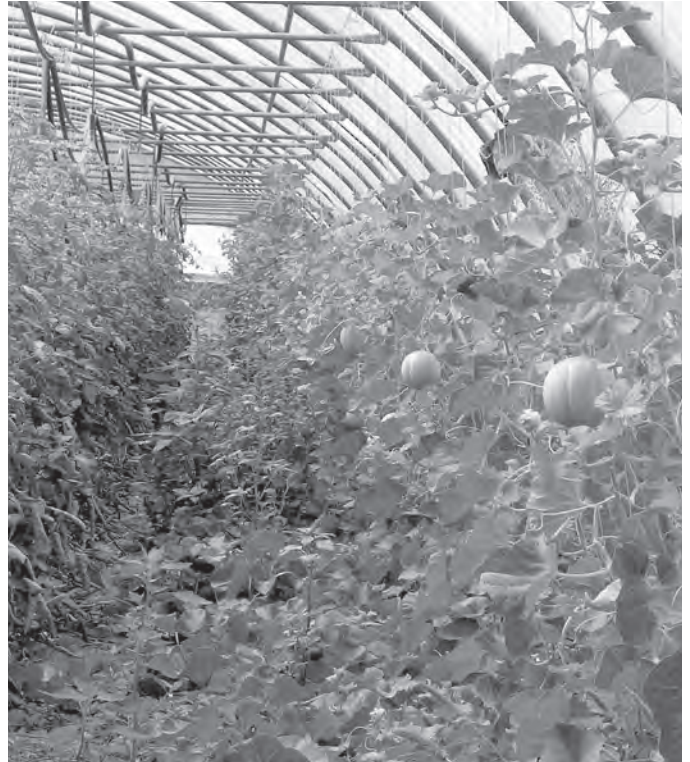
Ph.D

Bilan des rencontres Maraîchers Bios et Groupes de consommateurs

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège et le Civam Bio 09 coopèrent sur le sujet des «Associations de consommateurs et Amap» pour relancer ce mode de distribution en vente directe et accompagner les producteurs. Un état des lieux a été effectué par Clémence Poupin, chargée de la Vente Directe à la Chambre d'Agriculture : nombre de groupes existants, nombre de paniers de légumes + valeur quantitative du panier, fonctionnement des groupes, listes d'attente...

Un forum pour aider de nouveaux groupes de consommateurs à rencontrer des producteurs est prévu le 26 janvier 2011 (voir article à la page « Commercialisation »). Pour préparer ce forum, deux rencontres ont eu lieu avec les maraîchers bios et avec les groupes de consommateurs déjà existants ...

La réunion des producteurs le jeudi 2 décembre n'a réuni que 4 producteurs dont Fabien qui approvisionne déjà deux associations : Le Zeste Vert à Foix avec 31 paniers et les Robins des Champs à Dun avec 20 paniers. Les trois autres producteurs sont en recherche d'Association, l'un sur Mirepoix et les deux autres en zone de montagne entre Tarascon et Ax les Thermes. Le contexte des marchés de plein vent en Ariège étant un peu saturé, on remarque effectivement que les producteurs maraîchers basent leur développement économique sur un groupe de consommateurs (livraison entre 30 et 40 paniers d'une valeur comprise entre 12 et 15 €), un marché hebdomadaire et quelques extras...restaurants, 1/2 gros en faibles quantités... De quoi faire un beau plan de culture car l'achat /revente est interdit dans la charte des Amap !



La rencontre avec les responsables de 4 Associations de consommateurs (Appam Amap à Pamiers, Zeste Vert à Foix, Radis Masqués à Tarascon, Croqueurs et Paysans Gourmands à Saverdun) a confirmé mes premières impressions évoquées plus haut : le producteur doit entretenir de bonnes relations avec les consomm'acteurs et les informer de ses difficultés techniques éventuelles qui peuvent retarder la production. Il lui faut prévoir une période d'arrêt en fin d'hiver pour éviter à terme de mettre toujours les mêmes légumes qui sont moins présentables en fin de saison et surtout pour préparer la saison suivante pour une nouvelle année pleine de fraîcheur et bonnes surprises...Les Radis Masqués ont un fonctionnement qui leur est particulier avec deux maraîchers qui approvisionnent alternativement une semaine sur deux, à voir ...

Prochaine étape le forum du 26 janvier 2011 ... à ne pas manquer si ce débouché en association de consommateurs vous intéresse !

Ph.D



COMMANDES GROUPEES

Les commandes groupées continuent cet hiver après l'ail et les pommes de terre. Nous avons en pré-commande du tourteau de ricin et patentkali.

J'ai également reçu le catalogue des plants de la Sté Arrivé qui va faire une tournée régulière sur L'Ariège (plants greffés et autres à réserver très vite) pour ceux qui ne pourront pas faire tous leurs plants. J'ai également contacté un 2^e producteur de poireaux de plein champ en arrachis pour éviter la situation de l'été dernier avec pas mal de producteurs sans plants de poireaux ou pas assez !!!

Pour en savoir plus ou participer aux commandes groupées, contactez Philippe Dausque, par mail ou téléphone portable.

UNE GASCONNE BIO récompensée au SISQA (le Salon de la qualité alimentaire de Midi-Pyrénées)

Le mois de décembre est le mois du SISQA qui s'est déroulé à Toulouse. Lors de cette dernière édition, de nombreux producteurs Ariégeois étaient présents pour représenter l'agriculture biologique de l'Ariège.

Dans un même temps se déroulaient les rencontres Européennes de la race Gasconne. Cette vache à la robe grise a vécu de belles heures de gloire tout au long de ce week end.

De nombreux agriculteurs ariégeois s'étaient déplacés avec les plus beaux spécimens de leurs fermes, sans oublier les agriculteurs engagés en agriculture biologique.

Un éleveur Bio ariégeois a représenté un élevage Bio Gascon de grande qualité et remporté le premier prix dans la catégorie des vaches de boucherie avec une vache de 8 ans, née et élevée sur son exploitation. Cette vache gasconne a été remarquée par les bouchers grâce à des qualités bouchères prononcées. À remarquer également, la valorisation de cette vache en viande Bio puisque cet animal sera commercialisé à la Boucherie Bio de Blagnac (31).

Encore félicitations à Gérard Bru de Benaix pour le travail génétique réalisé sur son troupeau de gasconnes mais également pour démontrer aux professionnels que l'élevage en agriculture biologique rime avec qualité.

C.A.



COMMERCIALISATION de la viande bovine **en CIRCUITS DE PROXIMITÉ**

Le travail engagé dans le cadre du plan de revitalisation du Pays Couserans suit son cours. Durant l'été, l'AADEB, le CIVAM BIO 09 et la CACG ont réalisé des enquêtes auprès des distributeurs de l'Ariège et de la région Toulousaine : La CACG a réalisé des enquêtes auprès de 14 GMS (Grandes et Moyennes Surfaces), l'AADEB et le CIVAM BIO 09 se sont chargés d'une trentaine de boucheries artisanales et de quelques chevillards /grossistes. Le CIVAM BIO 09 s'est également chargé de rencontrer des magasins Bio.

Courant septembre les enquêtes ont été terminées et les résultats rendus aux représentants du territoire en octobre. Nous vous détaillerons les résultats dans un futur proche. En attendant voici quelques tendances et attentes de la distribution en matière de viandes Bio.

Il s'avère que du côté des bouchers artisans du département, il existe peu de possibilités pour la commercialisation des viandes Bio car les règles de traçabilité et de mise en rayon

sont ressenties comme trop contraignantes par les bouchers. Cependant, plusieurs rayons de boucherie traditionnelle spécialisée en bio voient le jour sur l'agglomération Toulousaine.

Vis-à-vis des GMS et des magasins Bios, des possibilités sont existantes mais soulignent un réel besoin d'organisation de la production afin de répondre au mieux aux demandes parfois précises de ces 2 modes de distribution. En effet, la demande pour les GMS et magasins bio est principalement tournée pour leurs rayons en LS (Libre Service) avec donc, des viandes prêtes à l'emploi en sous vide et une certaine catégorie de morceaux.

La suite du travail sera de connaître l'offre et les possibilités des éleveurs Ariégeois pour ensuite envisager des solutions pour répondre à ces débouchés. Nous passerons donc chez chacun d'entre vous pour connaître vos pratiques, produits et modes de commercialisation actuels et envisagés.

C.A.

BILAN DES FORMATIONS DE L'AUTOMNE**Formation « OBSALIM »**

J'ai eu l'occasion de participer à la formation organisée par la FD CIVAM 31. Lors de cette formation un vétérinaire du GIE Zone Verte nous a expliqué le principe de la méthode et les techniques.

La méthode OBSALIM part du principe qu'une bonne utilisation des aliments (aliments de bonne qualité, distribués de façon correcte, avec un équilibre du rationnement) va se voir sur l'animal : poils luisant, selles formées ...

Tout déficit, déséquilibre, décalage va se lire sur l'animal : comportement, poils, laine, selles, urines, yeux, nez, lait, peau vont être modifiés.

La technique se résume donc à :

- observer avec les 4 sens ;
- noter ce qui est visible, fréquent, sûr ;
- regrouper, classer et évaluer ces observations pour conclure ;
- s'intéresser aux aliments, à l'ordre de distribution ;
- proposer une correction ;
- estimer les résultats.

Pour réaliser les diagnostics, un jeu de cartes décrit les observations et les désordres alimentaires.

Ce type de technique s'avère très intéressante et complètement adaptée aux méthodes de l'agriculture biologique.

Des formations OBSALIM sont organisées chaque année dans le département pour ceux qui le souhaitent.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me contacter.

Formation « Engraissement des gros bovins »

Le lundi 13 décembre 2010, l'AADEB a organisé une formation sur l'engraissement des bovins. Une dizaine d'agriculteurs adhérents à l'AADEB étaient présents.

Lors de cette journée, l'intervention a été réalisée par un vétérinaire spécialisé sur l'alimentation.

Cette formation a été l'occasion de revoir les besoins nécessaires, les apports recommandés et des exemples de type de rations pour les vaches de réformes, les autres bovins en croissance en maîtrisant les maladies nutritionnelles (acidose par exemple) mais également de voir les liens entre l'alimentation et la qualité des carcasses.

Ces formations sont utiles à l'amélioration des pratiques mais également dans les échanges entre professionnels.

De plus, si vous avez besoin d'appui concernant l'équilibre de vos rations, l'AADEB a en sa possession le logiciel INRATION et peut donc vous apporter un appui en nutrition. Ce logiciel est utilisé pour l'élaboration mais également la vérification de l'équilibre des rations. Pour plus de renseignement n'hésitez pas à nous contacter.

**Formation « Apprécier la conformation et l'état d'engraissement des bovins / ovins en vif et carcasse »**

La première journée de formation a eu lieu le 9 décembre 2010. Une dizaine d'éleveurs étaient présents.

Cette formation a pour but de savoir juger ses animaux tant au niveau de la conformation que de l'engraissement afin de bien savoir à quel moment les faire partir à l'abattoir mais également de savoir quelle est l'importance de l'engraissement pour la qualité de la viande.

Cette première journée a été l'occasion d'asseoir ses connaissances en ce qui concerne le développement des animaux, les postes de développement, les phases d'engraissement, l'importance de l'engraissement, les différentes notes de conformation, d'engraissement et de couleur de viande en fonction des 3 produits étudiés : le veau de boucherie, le gros bovins et les agneaux.

Les prochaines journées se dérouleront dans les abattoirs du département (Pamiers et St Giron) par demi-journée. La première demi-journée sera l'occasion de juger des animaux vivants et la seconde demi-journée de juger les animaux en carcasse.

Journées pratiques (au choix selon votre zone) :

- Abattoir de Pamiers : lundi 17 janvier 2011 après-midi + mardi 18 janvier 2011 matin.
- Abattoir de Saint-Giron : lundi 24 janvier 2011 après-midi + mardi 25 janvier 2011 matin.

C.A.

Établir une ration avec l'AADEB

Plusieurs éleveurs bios nous ont dit souhaiter améliorer leurs rations. L'AADEB (Association ariégeoise des éleveurs bovins) travaille déjà à établir les rations chez ses adhérents, à l'aide du logiciel INRATION. Cet outil comporte des tables alimentaires et sert à simuler des rations (aliments autoproduits ou achetés).

Les personnes qui souhaiteraient bénéficier de ce service peuvent nous contacter pour en connaître les conditions.

FORMATIONS

Les formations proposées par le Civam Bio 09 sont ouvertes à tous les agriculteurs et aux personnes en cours d'installation

DIAGNOSTIQUER LE POTENTIEL HERBAGER DE SES PRAIRIES POUR ADAPTER LES PRATIQUES

- Intervention de Jean-Pierre Theau de l'INRA de Toulouse
- Programme : Identification du potentiel herbager des prairies permanentes, réflexion sur les pratiques de fauche/pâture en fonction des objectifs de l'exploitant.
- Date : Jeudi 20 janvier 2011
- Lieu : Mairie de la Bastide de Sérou
- Contact : Cécile Cluzet

CONDUIRE UN ATELIER DE VOLAILLES BIOS

- Intervention de Jean-Jacques Garbay, agriculteur aviculteur en bio depuis 1988 et formateur.
- Programme : conduite d'élevages en poulet de chair, pondeuse et autres volailles dans l'optique d'une commercialisation en direct et de recherche d'autonomie alimentaire.
- Contenu : démarrage, habitat, alimentation à la ferme, santé, gestion des effluents, formulation de rations alimentaires en fonction des céréales et protéagineux qui constituent une bonne rotation agronomique, éléments économiques, outils d'abattage et de commercialisation.
- Dates : mardis 8 et 15 février 2011
- Lieu : 1^{er} jour à La Bastide de Sérou, 2^e jour sur une ferme
- Contact : Estelle George

CONDITIONS de PARTICIPATION aux formations :

Les formations proposées par le Civam Bio 09 sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires et aux personnes en cours d'installation.

Etant donnée l'augmentation du nombre de cessions et des demandes d'inscriptions de la part de personnes d'Ariège ou d'autres départements, le CIVAM BIO 09 s'est donné les règles suivantes :

- Inscription préalable obligatoire (le nombre de places étant limité) ; l'inscription est un engagement à participer à l'intégralité de la formation.
- Adhésion au Civam Bio 09 non obligatoire, mais priorité aux adhérents au Civam Bio 09 (ou des autres GAB) à jour de leur cotisation.
- Pour les non adhérents, l'adhésion au « service de formation du Civam Bio 09 » est obligatoire (15 €), ce qui permet ensuite la participation à toutes les formations de l'année civile (pour information, l'adhésion au « service formation » est incluse dans l'adhésion générale au Civam Bio).
- La participation à chaque formation est gratuite puisque les formations sont financées par vos cotisations aux fonds Vivea et dans certains cas par l'Europe (fonds Feader).

Pour faire le point sur votre situation, contactez nous.

Inscriptions indispensables à retourner à l'adresse suivante :

Civam Bio 09, Cottes, 09240 La Bastide de Sérou.

Nom, prénom :

Téléphone :

Statut agricole : (information indispensable pour les financements)

☐ Exploitant agricole, conjoint collaborateur, ou aide familial

☐ Cotisant solidaire

☐ En cours d'installation

☐ Pas de statut agricole

Adresse postale :

Adresse mail : Production :

Je souhaite m'inscrire à la (aux) formation(s) suivante(s) :

☐ Formation Herbe

☐ Conduire un atelier de volailles bios

J'ai d'autres thèmes de formation à proposer :

FERMES DE DÉMONSTRATION

Devenir Fermes de Démonstration du réseau FRAB Midi-Pyrénées

Échanger pour progresser...

c'est le travail du Civam Bio 09 depuis de longues années

Afin de répondre aux demandes et d'affirmer les spécificités de la bio durable portée par les agriculteurs adhérents du réseau, la FRAB Midi-Pyrénées (fédération régionale des différents GAB et CIVAM Bio) crée en cette fin d'année un réseau de Fermes de Démonstration.

Quel est l'intérêt de ce réseau ?

- Favoriser les échanges autour de l'AB.
- Promouvoir les réflexions innovantes.
- Mettre en avant de la durabilité des fermes biologiques.
- Créer des vocations...



© Raphael Kann



Selon les spécificités des fermes candidates, un des techniciens du Civam Bio 09 se déplacera au préalable pour mieux la connaître et réaliser un portrait de l'exploitation, ainsi qu'une analyse sur la durabilité de l'exploitation (performances agro-écologiques, socio-territoriales, économiques).

Qui sont ces fermes ?

Ces fermes sont des exploitations en agriculture biologique, à l'assise technico-économique affirmée, portées par des producteurs ayant envie de promouvoir leur savoir-faire et d'échanger avec un public varié, essentiellement agricole.

Pourquoi construire un réseau à l'échelle régionale ?

Les sollicitations émanant des agriculteurs conventionnels, des lycées agricoles, des personnes en cours d'installation... sont en augmentation importante en Midi-Pyrénées. D'un autre côté, face à cet engouement, il est souvent nécessaire de rappeler que l'agriculture biologique ne doit pas être seulement un mode de production, mais fait partie d'une logique plus large incluant le respect des milieux naturels et le développement local.



© Raphael Kann

L'officialisation d'un réseau régional rend plus visible l'action des groupements de producteurs, favorise l'échange technique entre les départements, met en avant leurs spécificités...

Concrètement...

Le Civam Bio 09 organisera des visites d'une demi-journée sur les fermes du réseau, en fonction du type de demande, c'est pourquoi le réseau doit être constitué de productions diversifiées ! Chaque ferme pourra accueillir le nombre de visites qu'elle souhaite. Les demi-journées de visite que vous effectuerez (accompagné d'un animateur du CIVAM Bio 09) vous seront dédommagées à hauteur de 100 €.

Votre ferme bio peut devenir partie prenante de ce réseau !

Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez plus de renseignements, merci de nous contacter.

DEFENSE de la BIO

Contribution volontaire au réseau FNAB



« **La bio se porte bien** : ces quelques mots que certains ne se lassent de répéter pourraient contenter celles et ceux qui, depuis de longues années, œuvrent pour que se développe notre mode de production, plus respectueux de la santé, de l'environnement et des hommes.

Mais, car il y a souvent un mais, ces quelques mots cachent bien des questions que notre réseau d'agriculteurs bio veut porter à la connaissance de tous :

- les interrogations sur la réelle volonté de mettre des moyens à la hauteur des ambitions et des objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- la reconnaissance et place réelles faites au réseau FNAB, GRAB et GAB, qui avec 250 salariés sur le terrain reste pourtant le plus important et le seul spécialisé sur la bio ;
- le sens donné au développement de la bio : la bio est-elle un produit de remplacement de l'agriculture conventionnelle ?

Non, notre projet pour la bio porte en lui une autre vision de la société de demain. Il nous faut réinventer, en sachant ce qui se passe aujourd'hui, de nouveaux rapports avec les transformateurs et les distributeurs qui ont trop souvent emmené les paysans à n'être que des fournisseurs de matière première. »

Dominique Marion, président de la FNAB
Assemblée générale, mars 2010, Dijon

Historique

En 2007, 2008 et 2009, la FNAB a appelé les agriculteurs biologiques à contribuer de manière volontaire pour soutenir l'action de son réseau, en versant un montant correspondant à 1 % du crédit d'impôt, obtenu grâce au travail obstiné de la FNAB.

Ces 2 dernières années, les apports des producteurs du réseau n'ont permis de collecter que 75 000 euros annuels et la contribution de Midi-Pyrénées a été extrêmement faible...

Aujourd'hui en Midi-Pyrénées, nos structures, encore trop fragiles économiquement, ne sont pas en mesure de verser la totalité des 28 400 € de cotisation appelée par la FNAB.

C'est pourquoi nous faisons appel à vous pour soutenir notre action à hauteur de 2.5 % du montant de votre crédit d'impôt, soit 100 €.

Pourquoi cet appel ?

Votre contribution volontaire est essentielle pour que la FNAB mène ses actions politiques et syndicales, car elle doit :

- peser sur la définition des dispositifs d'aides aux agriculteurs (crédit d'impôt, aides au maintien, aides à la conversion, autres aides liées à la PAC), et plus globalement sur les politiques agricoles et environnementales ;
- agir pour une agriculture sans OGM, pour le droit d'utiliser des semences paysannes et pour une réglementation bio fidèle à nos engagements, plus proche à la fois des fondamentaux de la bio et des réalités du terrain (actuellement : réglementation vinification, engraissement des agneaux, semences, etc.) ;
- construire des alternatives aux filières économiques traditionnelles (organisations économiques de producteurs bio, participation à la création d'une marque collective garantissant les produits issus de l'agriculture biologique, etc.).

Notre réseau d'agriculteurs bios départemental n'a de force que s'il est soutenu par une fédération régionale et une fédération nationale, pour que chacun se complète en travaillant à l'échelle qui lui est propre.

**Pour défendre une bio qui reflète vos valeurs,
nous avons besoin de l'implication de tous.**

Comme chaque année, les CIVAM BIO ou GAB se chargent de collecter localement vos contributions et de reverser un chèque global des apports régionaux à la FNAB.

Merci de libeller votre chèque de 100 € à l'ordre du CIVAM BIO 09, et de les renvoyer à l'adresse suivante en indiquant : « *contribution volontaire FNAB* » :
CIVAM BIO 09 – Cottes – 09240 La Bastide de Sérou

LES INFOS de NOS PARTENAIRES

Les ZONES HUMIDES, des milieux importants à préserver

À la lisière des milieux terrestres et des milieux aquatiques, les zones humides bénéficient d'une grande richesse écologique et remplissent des fonctions naturelles d'une grande efficacité.

Avec une grande **diversité végétale**, les habitats humides accueillent une **faune riche et spécifique** : certaines espèces d'amphibiens dépendent des milieux humides pour leur survie, beaucoup y trouvent abri et nourriture et ce sont souvent les derniers refuges pour des espèces communes ou rares et menacées comme la Cistude d'Europe (Tortue aquatique) ou la Drosera, plante carnivore des tourbières... Outre leur rôle dans la biodiversité, les zones humides remplissent de nombreuses fonctions naturelles :

- ce sont des «**éponges**» qui stockent l'eau en période de fortes précipitations ou lors de crues puis la restitue lentement aux cours d'eau qui en bénéficient en période d'étiage après infiltration dans les nappes qu'elles auront rechargées ;
- elles assurent aussi un rôle de **filtre** en épurant l'eau chimiquement des nitrates et autres éléments polluants : dissouts dans l'eau, les minéraux sont utilisés et recyclés par les végétaux pour leur croissance. L'épuration de l'eau est également physique : le cours d'eau en crue dépose ses limons fertiles au sein de la zone humide (ripisylves, prairies humides...) et retrouve ainsi une eau moins riche en sables fins et grossiers profitable à la faune aquatique.

Ces fonctions naturelles se traduisent, pour l'homme et la société, par des **services rendus** difficiles à mesurer quoique très importants :

Largement plus productives en biomasse que les autres milieux, les zones humides garantissent à l'éleveur le fourrage nécessaire pour le bétail. La présence d'eau assure l'abreuvement pour le bétail, élément primordial dans l'alimentation d'un troupeau. La production herba-



La Drosera est une plante carnivore typique des tourbières

gère, décalée par rapport aux autres parcelles, facilite la planification du travail. La pousse rapide permet au sylviculteur un revenu dans un délai moindre.

Grâce au rôle d'éponge, elles luttent efficacement contre les effets des inondations et en filtrant l'eau, elles contribuent à améliorer la qualité de l'eau que nous utilisons pour nos besoins (eau potable, abreuvement pour le bétail).

De part leur diversité, la grande variété d'espèces qu'elles accueillent, les zones humides constituent un patrimoine naturel unique. Les zones humides artificielles que sont les mares, étangs, marais, rizières... font partie intégrante de notre patrimoine culturel : mares pour le patrimoine bâti, étangs souvent créés au moyen âge pour la pisciculture...

L'aspect paysager de ces îlots de nature et leur richesse écologique sont appréciés pour la chasse, la pêche, l'observation naturaliste ou la promenade pour bon nombre d'habitants à la recherche de nature. Enfin, la richesse des lieux sur une surface restreinte cumulée à l'aspect ludique lié à l'eau, en font des milieux idéaux pour l'éducation à l'environnement.

En trente ans, 50 % des surfaces en zones humides ont disparu en France (et sur toute la planète) et les surfaces restantes sont largement dégradées : les zones humides sont des milieux en sursie. Les menaces sont liées à l'activité humaine : destruction au profit de l'urbanisation ou par mise en culture, morcellement des milieux, dégradation directe ou indirecte par manque d'eau - assèchement des marais, irrigation, extractions de graviers, barrages...- ou par pollutions d'origine agricole, domestique ou industrielle.

Aujourd'hui leur destruction ou dégradation, volontaire ou involontaire, peut être sévèrement punie par la loi.

Il est facile de détruire à jamais un milieu humide. Avec un conseil et peu de moyens on peut parfois préserver ou restaurer un bois humide, une mare ou une berge de rivière ...



Cette mare permanente présente un fort intérêt écologique et garantit l'abreuvement pour le troupeau.

Le projet «Les Zones humides et l'agriculteur» est soutenu par l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Midi-Pyrénées.

Nature Midi-Pyrénées et FNE Midi Pyrénées ont édité une plaquette téléchargeable :

<http://www.naturemp.fr/spip.php?article87>

Contact : Michèle DESSAIVRE – Nature Midi-Pyrénées
m.dessaivre@naturemp.org
www.naturemp.org – Tél. : 05 61 34 97 32

PRODUCTIONS ANIMALES

VACCINATION FCO : plus d'obligation mais de fortes incitations...

L'obligation vaccinale pour la FCO est officiellement terminée depuis le 2 novembre 2010. L'ancien arrêté s'applique toujours, sauf son volet vaccination qui était limité dans le temps. Il va cependant être revu dans les semaines à venir.

Dans les grands points à retenir pour les éleveurs :

- La vaccination contre les sérotypes 1 et 8 de la FCO devient facultative sauf pour les animaux vendus en vif hors de France, chaque pays ayant ses propres exigences.
- La vaccination n'est plus financée de quelque manière que ce soit par l'État.
- Comme la vaccination n'est plus obligatoire, il n'y aura pas de fixation des tarifs, que ce soit des vaccins ou de l'acte vétérinaire.
- Pour les animaux destinés à rester sur le territoire, l'éleveur peut réaliser la vaccination lui-même, un guide de la vaccination sera rendu disponible très bientôt.
- Pour les animaux qui nécessitent une certification officielle de la vaccination, il faut l'intervention d'un vétérinaire.

L'enregistrement des vaccinations par les vétérinaires continue à passer par la base de données SIGAL.

Pour le ministère, il ne s'agit pas, par cette évolution, de remettre en question l'efficacité de la vaccination contre la FCO ou de reconnaître des méthodes alternatives. Au contraire, ils estiment que, grâce à la vaccination obligatoire, le nombre de foyer a suffisamment diminué pour permettre de l'abandonner. D'ailleurs une note de service du ministère incite ses services déconcentrés à agir de

manière à ce que la prochaine campagne de vaccination reste « massive ». La FNAB a réagi avec d'autres organisations par voie de communiqué de presse.

On peut donc s'attendre à voir perdurer les pressions sur le terrain, des déclarations agressives ayant récemment été faites par certaines organisations agricoles envers les non vaccinants. D'autre part, des éleveurs ayant refusé de vacciner lors des deux dernières campagnes continuent d'être poursuivis.

Info FNAB

FCO : libre circulation des animaux entre la France et l'Espagne à partir du 1^{er} janvier 2011

Les services vétérinaires français et Espagnols sont tombés d'accord pour permettre une libre circulation des ruminants entre les deux pays à partir du 1^{er} janvier 2011 sans restriction liée à l'épidémie de fièvre catarrhale ovine (FCO). En effet, la situation épidémique des deux côtés des Pyrénées est jugée analogue.

Avec l'Italie, par contre, les échanges restent conditionnés à la vaccination des brouillards ou de la mère des veaux de moins de 90 jours par un vétérinaire contre les sérotypes 1 et 8 de la maladie. Les éleveurs doivent continuer à vacciner massivement leurs animaux malgré la levée de l'obligation estime le ministère de l'Agriculture. Les services vétérinaires de l'État fixent un objectif ambitieux de vaccination du cheptel de 85 % soit le même niveau que la campagne précédente.

PETITES ANNONCES

VENDS (09) : Maïs grain et mélange triticales/pois, certifié AB. 300 €/tonne. Contact: Weingartner Franz, «Roujolis», 09100 Madière – Tél. : 05 61 68 79 42

VENDS (09) : vieux Métier, c'est une installation en bois pour tailler les pieds des vaches, si quelqu'un est intéressé il est à voir à Camarade. Contact : Véronika Moser Au cap de la goutte – 09290 CAMARADE Tél. : 05 61 67 87 63

VENDS (09) : Vaches brunes des Alpes, conviendraient pour traite ou allaitement, et jeune taureau Brun. Elevage tout à l'Herbe, Bio et Nature et Progrès depuis 1980. Contact: Calvet François - Ferme de la Hitte - 09160 Lacave. Tél. : 06 73 62 02 76 ou 05 61 96 64 32 – Mail : francoiscavet@laposte.net

VENDS (31) : Génisses de 8 à 12 mois, gasconnes : 600 € ; limousines : 800 € ; 1 gersaise de 3 ans prête à vèler : 900 €. Elevage qualifié 100 % bio. Contact : Nathalie et Fabrice LOROT, ferme Agut, 31230 Montbernard. Tél. : 05 61 88 76 97 – Mail : fabrice.lorot@orange.fr

VENDS (31) : Terrain agricole plat 18,5 ha dans le Lauragais, polyculture (crales, lentilles pois chiches) et verger (3 ha d'amandiers). Contact : Mbarka Ouagued – Tél. : 06 30 36 49 75 – Mail : mebarkao31@aol.com

VENDS (31) : Foin en balles rondes (30) avec trèfle, stockage sous hangar. Contact : Sabine Pagnac. 31420 Aurignac – Tél. : 05 61 97 61 27 au HR de repas – Mail : sabine.pagnac@gmail.com

CHERCHE (09) : une dizaine de bottes de paille bio. Merci de faire une offre de prix incluant la livraison. Contact : Stéphane Charbonneau - Elevage de porcs noirs Gascons. Rebessin de Carles – 31310 Bax. Tél. : 06 78 55 69 20 – Mail : stephane@fermedecazertes.fr

PROPOSE (09) : Agriculteur en C2, secteur Saverdun, propose de mettre en culture des surfaces de foin (luzerne et mélange) ; possibilité d'achat sur pied ou en bottes. Se faire connaître dès que possible en vue des semis de printemps. Contact : Mme Raimondo à Saverdun. Tél. : 06 78 56 09 18 ou 05 61 60 44 85.

LA FEUILLE BIO ARIÉGEOISE, lettre d'information diffusée gratuitement est éditée par le CIVAM BIO 09, Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège.

Contact : civambio09@bioariego.fr

Directeur de la publication : Frédéric Cluzon

Ont participé à la rédaction : Corinne Amblard, Mathias Chevillon, Cécile Cluzet, Frédéric Cluzon, Philippe Dausque, Estelle George, Monika Krebs Wirz, Clémence Poupin, FNAB.

Crédit photos : Civam Bio 09, Raphael Kann

Maquette : Odile Maury. Imprimé par : ASOS La Bastide de Sérrou

**BULLETIN D'ADHÉSION 2010
au CIVAM BIO 09**

NOM – PRENOM :

COORDONNÉES :

TÉL./FAX :

E-MAIL :

PRODUCTIONS :

Verse un chèque de 60 € à l'ordre du CIVAM BIO 09, pour adhérer au groupement des producteurs biologiques de l'Ariège pour l'année 2010.

BON à DECOUPER et à retourner à :

CIVAM BIO 09 – Cottes – 09240 La Bastide-de-Sérrou



***L'Assemblée Générale
du CIVAM BIO 09***

aura lieu

***le mardi 22 février 2011
(en début de soirée) ...***

*l'occasion de faire le point
sur les actions que vous souhaitez
que le Civam Bio mette en place
pour l'Agriculture Bio en Ariège.*

*Réservez la date dès à présent
et nous vous enverrons
plus d'informations en début d'année.*

CIVAM BIO 09

Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SÉROU

Tél./Fax : 05 61 64 01 60

civambio09@bioariego.fr

Le Conseil d'Administration 2010 des Bios d'Ariège :

Président : Frédéric Cluzon (bovins viande)	06 86 71 19 37
Trésorier : Hugo Ellemeet (bovins viande)	05 61 05 39 81
Secrétaire : Catherine Lamy (apiculture)	05 61 66 83 59
Philippe Babin (viticulture)	05 61 68 68 68
Mathias Chevillon (ovins viande)	05 61 66 86 83
Tom Fleurantin (maraîchage)	05 61 02 63 54
André de Solan (grandes cultures)	05 61 68 58 81
Fabien Fournier (maraîchage)	06 85 42 82 54
Damien Sabadie (fromage de vache)	05 61 96 07 59
Hubert Steinmann (fromage de vache)	05 61 69 79 81
Eric Wyon (fromage de chèvre)	05 61 64 54 06

L'ensemble de nos activités et le contenu de ce bulletin sont réalisés grâce au soutien de :



ainsi que le Pays Couserans - les Communautés de Communes du Bas Couserans, de Saint-Girons, du Séronais, de Varilhes, les Communes de Saint-Lizier, Meras, Montbel - l'Office de tourisme de Saint-Lizier - la CAPLA - l'AADEB la Chambre d'agriculture de l'Ariège - le réseau FNAB et FRAB